

# RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES SAISON 2024-2025

## **SOMMAIRE:**

| Article 1 : Lecture du règlement du CDJ   | 2 |
|---|---|
| Article 2 : Définition et conditions de participation                             | 2 |
| Article 3 : Droit d'engagement  | 2 |
| Article 4: Inscriptions   | 2 |
| Article 5 : Déroulement de la compétition   | 2 |
| Article 6 : Logiciel et organisation des tableaux                                 | 2 |
| Article 7 : Responsable d'équipe et officiels                                     | 2 |
| Article 8 : Tenue des joueurs et des entraineurs                                  | 3 |
| Article 9 : Comportement des joueurs et des entraineurs                           | 3 |
| Article 10 : Date et lieu de la compétition                                       | 3 |
| Article 11 : Déroulement des matchs / Juge-Arbitrage et Auto-Arbitrage, Arbitrage | 3 |
| Article 12 : Forfait  | 3 |
| Article 13 : Comptabilisation des points  | 4 |
| Article 14 : Prise en charge  | 4 |
| Article 15 : Volants  | 4 |
| Article 16 : Table de marque  | 4 |

#### Article 1 : Lecture du règlement du CDJ

Il est fortement recommandé soit aux dirigeants, soit aux entraîneurs, soit aux Responsables d'Équipe désignés de lire attentivement ce règlement et d'en rendre compte aux jeunes constituant leur équipe.

#### Article 2 : Définition et conditions de participation

Le Championnat Départemental Jeunes (CDJ) est une compétition officielle se déroulant à la suite des étapes du Trophée Départemental Jeunes (TDJ).

Les joueurs classés parmi les 8 premiers de chaque catégorie à la fin des étapes du TDJ seront qualifiés d'office pour le CDJ.

Le comité pourra sélectionner tout joueur ayant un CPPH ((Classement Par Points Hebdomadaire) supérieur à celui du dernier qualifié lors de la phase TDJ.

Si le nombre d'inscriptions dans une catégorie s'avère insuffisant pour constituer un tableau, le Comité repêchera alors jusqu'à 3 joueurs de cette catégorie afin de le compléter en respectant l'ordre du classement final des étapes du TDJ.

Le titre de « Champion du Comité 32-65 » sera attribué dans chaque catégorie aux vainqueur(e)s des finales des catégories Mini-Bad (dans la mesure du possible) à Juniors en simples hommes et simples dames.

La participation au CDJ entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

## **Article 3 : Droit d'engagement**

Les inscriptions des joueurs doivent être faites par les clubs.

Chaque club doit s'acquitter d'un droit d'engagement de 10 € par joueur, payables à réception de la facture.

## **Article 4: Inscriptions**

On privilégiera l'inscription des joueurs dans leur catégorie d'âge. Cependant, l'inscription de joueurs surclassés est acceptée sur demande, leur classement ne devant pas dépasser le niveau autorisé par le règlement du TDJ.

La catégorie Midi-bad fera, dans la Les jeunes inscrits à la compétition sont accompagnés par un adulte responsable de leur club ou un parent durant toute la journée.

mesure du possible, l'objet d'une catégorie à part entière. Si le nombre de joueurs ou de joueuses n'est pas suffisant, les minibadistes seront intégrés à la catégorie poussin(e)s.

#### Article 5 : Déroulement de la compétition

Le CDJ se déroule sous la forme d'un tournoi de SIMPLES filles et SIMPLES garçons avec, dans la mesure du possible, constitution de poules de 3 avec 2 sortants par poule, puis tableau final.

## **Article 6: Logiciel et organisation des tableaux**

Le logiciel BADNET sera utilisé pour organiser les tableaux et compiler les résultats. Les règles de répartition des joueurs dans les tableaux seront conformes à celles prévues par la FFBAD (têtes de séries). Les sorties de poules seront faites en fonction du nombre d'inscrits dans le tableau.

## <u>Article 7 : Encadrement des jeunes</u>

Les jeunes inscrits à la compétition sont accompagnés par un adulte responsable de leur club ou un parent durant toute la journée.

Comité 32-65 de Badminton Règlement Championnat Départemental Jeunes 2023-2024

#### Article 8 : Tenue des joueurs et des entraineurs

La tenue des joueurs et joueuses doit être conforme aux règlements de la FFBaD. À savoir pour le haut, polo ou tee-shirt de badminton, et pour le bas, short ou jupe au-dessus du genou, baskets d'intérieur.

Le joueur doit disposer d'au moins deux raquettes, de sa bouteille d'eau et de sa boite de volants pendant le match. Un joueur souffrant d'asthme est prié d'en informer le JA avant le début de la rencontre et d'amener sa ventoline ou tout autre médicament avec lui lors de chacun de ses matchs. <u>Aucune sortie de terrain ne sera autorisée par le JA pendant un match.</u>

Seuls les coachs (2 maximum et <u>en tenue de sport</u>) sont autorisés à accompagner et conseiller les jeunes joueurs pendant les temps de pause accordés lors d'un match.

Malgré son caractère officiel, les rencontres du TDJ doivent avant tout rester un moment de convivialité, de respect et de partage entre les équipes du Gers et des Hautes-Pyrénées.

#### <u>Article 9 : Comportement des joueurs et des entraineurs</u>

Le responsable de la rencontre et le JA doivent veiller au bon comportement des joueurs présents sur et en dehors du terrain. Les jeunes joueurs doivent respecter le code des joueurs, sur et en dehors du terrain. Ce document officiel rédigé par la FFBAD est en possession du JA, affiché à l'entrée de la salle et a été envoyé aux dirigeants de clubs avant la 1ère étape de la compétition. Tout joueur y dérogeant par ses propos ou son attitude s'expose à des sanctions à l'appréciation du JA.

Le JA se doit d'intervenir sur tout geste anti-sportif (jet de raquette, injures, ...) qu'il constate par un rappel à l'ordre dès la première entorse au règlement par un carton jaune. En cas de récidive, le joueur se verra sanctionné d'un carton rouge La pénalité finale (temps suspension du joueur) sera attribuée par la CRA, instance de la Ligue.

Les entraîneurs doivent respecter le code des entraîneurs, document officiel rédigé par la FFBAD en possession du JA ou affiché à l'entrée de la salle. Tout entraîneur y dérogeant par ses propos ou son attitude s'expose à des sanctions à l'appréciation du JA.

## Article 10 : Date et lieu de la compétition

Pour la saison 2024-2025, le Championnat Départemental Jeunes aura lieu à Mirande le Dimanche 18 mai. Il se déroulera dans l'idéal à partir de 9h30, avec une convocation des joueurs 1h avant leur 1<sup>er</sup> match de poule. Les joueurs disposeront de 3 minutes entre l'appel et le début de leurs matchs. Après l'appel de son match, et passé ce délai de trois minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré « forfait ».

Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire. Si le temps d'avance sur l'échéancier s'avère plus grand, il est recommandé aux coachs ou dirigeants de clubs de prévenir leurs joueurs encore non présents.

#### Article 11 : Déroulement des matchs / Juge-Arbitrage et Auto-Arbitrage, Arbitrage

Les rencontres du CDJ sont placées sous l'autorité du JA désigné par le Comité 32-65 de Badminton. La majorité des matchs se déroule en auto-arbitrage, sous sa responsabilité.

Les matchs des poussins seront arbitrés.

Un rappel des règles applicables aux terrains sera fait aux arbitres par le Juge Arbitre.

Les matchs se déroulent selon les règles de la FFBAD.

Le temps minimum de repos de 20 minutes entre 2 matchs pour un joueur doit être respecté.

## Article 12 : Forfait

Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, il pourra être remplacé par un autre joueur.

Il devra prévenir le Comité d'organisation et devra fournir un justificatif suivant les conditions de la circulaire fédérale : procédure lifb\_2014-2015\_procedure-forfaits-et-sanctions\_v1.

Comité 32-65 de Badminton

Page 3 sur 4

## Article 13: Comptabilisation des points

En cas d'égalité lors des sorties de poules, les joueurs seront départagés par le système de la FFBaD, le set-avérage ou encore le point-avérage si cela est nécessaire.

## Article 14: Prise en charge

Le Comité 32-65 de Badminton prendra intégralement en charge les frais de bouche du JA et des bénévoles affectés à la table de marque (2 personnes maximum membres du Comité en priorité). Les frais de déplacement des JA seront à la charge du Comité 32-65 de Badminton.

## **Article 15: Volants**

Les volants seront fournis par le Comité 32-65 de Badminton. Il s'agira de volants en plumes pour toutes les catégories, conformes à la règlementation en vigueur à la FFBaD. En cas de litige sur la vitesse d'un volant, le Juge Arbitre prendra la décision finale.

## Article 16 : Table de marque

La table de marque est tenue par les dirigeants du Comité 32-65 de Badminton, accompagnés du JA ou de toute autre personne bénévole formée GEO

Les tableaux, poules et échéanciers seront affichés à un ou plusieurs endroits dans la salle accueillant la rencontre.